

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
samedi 24 Novembre 2018**

Le samedi 24 novembre 2018 à 16H30, l'Assemblée Générale Ordinaire du Club de Plongée de Cornouaille s'est tenue au siège de l'association sous la présidence de Thomas CHARRON - Président du CPC - assisté de la secrétaire de séance Sophie LARVOL - secrétaire CPC.

Les membres ont été convoqués par courrier électronique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ **Présentation et vote du projet bateau.**

- ❖ **Présentation et vote du bilan moral de l'année 2016-2017**
 - ❖ rapport d'activité Plongée scaphandre ;
 - ❖ rapport d'activité Nage Avec Palmes ;
 - ❖ rapport d'activité Nage en Eau Vive ;
 - ❖ rapport d'activité Plongée avec handicap
 - ❖ rapport d'activité des sections BIO, T.I.V., Compresseur, Matériel, et Bateau.

- ❖ **Présentation et vote des modifications du règlement intérieur.**

- ❖ **Présentation et vote du bilan financier de l'année 2016-2017**

- ❖ **Présentation et vote du budget prévisionnel 2018**

- ❖ **Élection des candidat(e)s au Comité Directeur**

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire samedi 24 Novembre 2018

Sur 154 membres, 44 sont présents et 20 sont représentés, soit 41,55 % des effectifs. Le quorum étant fixé statutairement à 25 % les délibérations sont donc valables et l'Assemblée Générale Ordinaire peut commencer.

Est également présent Yannick Sellin 2^e adjoint au maire chargé des sports (activités, locaux, équipements) et de la vie associative de la ville de Trégunc

Présentation et vote du bilan moral de l'année 2016-2017

Un rappel des règles de fonctionnement de l'association a été donné.

Les différents responsables de section et d'activité présentent leur bilan :

- Le rapport moral de la **section Plongée Scaphandre** est exposé par Thomas CHARRON.
- Le rapport moral de la **section Nage avec Palmes (NAP)** est exposé par Jacques GUILLOU.
- Le rapport moral de la **section Nage en Eaux Vives (NEV)** est exposé par Magali Charron.
- Le rapport moral **des sections TIV et BIO** est exposé par Morgan HERVE.
- Le rapport moral de la **section "petit matériel"** est exposé par Daniel NOEL.
- Le rapport moral de la **section "compresseur"** est exposé par Patrick MOTTE.
- Le rapport moral de la **section "bateau"** est exposé par Virgil Szary
- Le rapport moral de la **section "handi »** est exposé par Emanuel Frotey

Avec 154 membres toutes sections confondues, les effectifs 2017-2018 sont stables. Les prévisions de 2019 sont à la hausse

- Section Plongée Sous-marine : des formations N1, N2 & Nitrox, 87 sorties pour 1048 plongées individuelles réalisées, dont les 78 baptêmes. Baisse du nombre de plongées due à une saison commencée en avril, un problème de compresseur et l'absence de bateau en juillet
- Section Bio : retour sur les formations N1 et N2 de 2017-2018

CLUB DE PLONGÉE DE CORNOUAILLE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège: Maison de la Mer de Pors An Halen - Route de Pouldohan - 29910 TRÉGUNC

CLUB FFESSM N°: 03 29 0021 - N° SIREN: 448 143 875 - N° SIRET: 448 143 875 00020 - N° DDCS: 02909ET0019

Téléphone: 06 32 70 02 37 - Courriel: president@cornouailleplongee.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire samedi 24 Novembre 2018

- Bilan TIV : Retour sur la nouvelle réglementation. Mise en place de la dématérialisation, extension des mines de 5 à 6 ans, la certification TIV devient caduque après 2 ans d'inactivité, recyclage de la certification TIV tous les 5 ans, inspection des bouteilles doit avoir lieu tous les an jour pour jour sinon la bouteille doit retourner en requalification.
- Petit matériel : peu de casse. Seulement 150€ de frais car entretien par le CPC. Un investissement en gilet stabilisateur est à prévoir suite à l'usure des gilets actuels.
- Compresseur : année 1988. Problème de séparateur dont la réparation a couté 3000€. Il est décidé d'utiliser le compresseur jusqu'au bout avant d'investir dans un neuf. 8 personnes ont été formées au gonflage.
- Section Nages Avec Palmes (NAP) : 21 nageurs. Organisation de la compétition régionale « Trophée de la Baie » en octobre. 37 participants à 4 compétitions. Cela permet de faire baisser le coût de la piscine.
- Proposition de mise ne place de l'activité plongée libre par Claude Merrien.
- Section Nage en Eau Vive (NEV) : 20 activités dont 15 en Bretagne et 5 lors de déplacements. 70 descentes de rivières. Podiums : Border Cross des Roches, Descente sur la Cure et participation à chaque catégorie du championnat de France.
- Bateau : Prix de vente du minahouet baissé de 13 000€ suite à l'apparition de problème d'huile moteur. Fin du partenariat avec CEFCM. KERNEV : Défaut électronique, problème de vitre. Les chantiers Amares sont réactif pour le SAV.
- Enfin une quinzaine d'activités complémentaires ont été organisées tel qu'un weekend Plongée & Gastronomie au Glénan, sorties sur l'Amoco Cadix, 4 jours à Ouessant.

- **Section handi** :

- été 2018 : 5 baptêmes, plusieurs plongées plurielles de la côte de jour et de nuit.
- 1 validation du PESH6.
- Signature d'une convention avec handisport Quimper.
- Participation au challenge Handisport Co Breizh à Trégunc.
- Équipe composée de 2 moniteurs EH2 et de 6 nouveaux EH1.
- 2009 : Baptêmes et formation en mer, 1 PESH6 et 1 PESH12.

CLUB DE PLONGÉE DE CORNOUAILLE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège: Maison de la Mer de Pors An Halen - Route de Pouldohan - 29910 TRÉGUNC

CLUB FFESSM N°: 03 29 0021 - N° SIREN: 448 143 875 - N° SIRET: 448 143 875 00020 - N° DDCS: 02909ET0019

Téléphone: 06 32 70 02 37 - Courriel: president@cornouailleplongee.fr

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
samedi 24 Novembre 2018

Questions/ remarque des membres de l'assemblée :

Q1 : Si les encadrants sont monopolisés par la plongée handi, cela ne va-t-il pas amplifier les problèmes d'encadrement rencontrés par les N1 et N2 valides ?

R1 : comme les plongées N1, N2 ; N3+, la plongée handi est tout aussi qualifiée. Une sortie plurielle qui n'est pas réservée uniquement aux plongeurs handi mais aussi aux valides s'intégrera dans le planning comme tout autre activité.

Q2 : Est-ce qu'on arrivera à honorer tous les engagements pris ?

R2 : il ne s'agit pas d'engagements mais d'objectifs.

Q3 : Pouvons nous accepter tous les handicaps ?

R3 : Non, pour l'instant nous ne pouvons accepter que les plongeurs handi capables de se mettre à l'eau d'eux-mêmes. Les demandes de plongeurs avec handicap lourds ont été redirigées vers le GASM à Quimper.

Autres remarques :

« il faut développer la communication avec les encadrants »

« Il est temps de dimensionner la formation pour 2019, c'est-à-dire faire une réunion spécifique »

« il est dommage qu' Emmanuel Frotey ne se présente pas au comité directeur pour relayer l'avancement de l'activité »

« Cyril Gallut se propose d'être relais »

« D'autres activités ont été lancées dans le passé au sein du CPC et elles n'ont malheureusement pas duré ; il ne faut pas qu'il y ait d'échec, nous sommes maintenant engagés envers les plongeurs handi ».

Remerciements de Nell, nouvelle PESH 6, par sa maman. « un impact en tant que valide que l'on ne mesure pas. »

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire samedi 24 Novembre 2018

Intervention de Yannick Sellin :Après l'acquisition d'un nouveau bateau en 2018, le CPC s'engage vers l'égalité pour tous, pour tous les profils ; confiance de la commune envers l'association Handi sport Co Breizh ; Remerciement envers Thomas Charron en tant que président.

Vote du bilan moral : Les votes ont lieu à main levée. Le bilan moral 2018 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Présentation et vote du bilan financier de l'année 2016-2017

Vote du bilan du compte d'exploitation : Les votes ont lieu à main levée. Le bilan du compte d'exploitation 2018 est voté à l'unanimité des présents et représentés.

Vote de sessions d'actif : le mélangeur Nitrox. Les votes ont lieu à main levée.

Proposition 1 : Vente puis gonflage Nitrox par l'entreprise Groleau et le gonflage à plus de 40% d'oxygène et des décors avec ARIMAIR : 32 votes pour.

Propositions 2 : vente puis rachat immédiat d'un neuf : 7 votes pour
18 membres s'abstiennent.

La proposition 1 est adoptée à la majorité des votants.

Présentation et vote des modifications du règlement intérieur.

Les modifications visent à améliorer le fonctionnement démocratique du club. Les votes ont lieu à main levée.

63 membres ont voté pour

1 membre s'est abstenu

Le règlement a été approuvé à la majorité.

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
samedi 24 Novembre 2018**

Présentation et vote du budget prévisionnel 2019

Exposition du budget prévisionnel handi : des futurs investissements et des demandes de subventions :- Priorité N° 1 : Lève –personne Kernev : 8 144 € TTC. Financement 100 % association Handi Sport Co Breizh. Objectif acquisition & installation du matériel au printemps 2019.

- Priorité N°2 : fauteuil de mise à l'eau Hippocampe : 3 729 € TTC. Financement 100 % Conseil Départemental. Objectif acquisition du matériel au printemps 2019.

- Priorité N° 3 : Petits matériels : 4 blocs Aqualung 10 litres : 1 000 €. 1 Bloc Roth 7,5 L : 200.4 €. Financement Mairie de Trégunc à hauteur de 1 200 €. Objectif acquisition du matériel au printemps 2019.

- Priorité N° 4 : Petits matériels : la passerelle 519€ et de la chaise portoir 904 €. Financement Mairie de Trégunc à hauteur de 800 €. Fond associatif (réserves) du club : 623 €.

- Priorité N°5 : reste des matériels du devis de Scubaland: 5 766 €. Financement au prorata des montants alloués par le Fond de Développement de la Vie Associative et/ou l'opération menée par le Crédit Mutuel de Bretagne « territoires d'initiatives »

Vote de l'investissement de matériel pour la section handi sous réserve de l'obtention des montants du plan de financement proposés par le responsable de la section Handi. Les votes ont lieu à main levée.

59 membres ont voté pour. 5 membres se sont abstenus.

Adoption du plan d'investissement sous réserve de l'obtention des montants du plan de financement proposés par le responsable de la section Handi à la majorité.

Présentation et vote de la participation aux frais pour la saison 2019-2020.

Entrée des tarifs baptêmes, des formations PESH, des passerelles PADI/SSI/FFESSM et l'augmentation du tarif la licence FFESSM.

Le vote a eu lieu à main levée.

63 membres ont voté pour, 1 membre s'est abstenu.

La participation aux frais 2019-2020 est votée à la majorité des présents.

CLUB DE PLONGÉE DE CORNOUAILLE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

Siège: Maison de la Mer de Pors An Halen - Route de Pouldohan - 29910 TRÉGUNC

CLUB FFESSM N°: 03 29 0021 - N° SIREN: 448 143 875 - N° SIRET: 448 143 875 00020 - N° DDCS: 02909ET0019

Téléphone: 06 32 70 02 37 - Courriel: president@cornouailleplongee.fr

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
samedi 24 Novembre 2018**

Le budget prévisionnel 2019 est présenté par Thomas CHARRON. Le vote a eu lieu à main levée.
63 membres ont voté pour, 1 membre s'est abstenu.
Le budget prévisionnel 2019 est voté à la majorité des présents.

Élection des candidat(e)s au Comité Directeur

Le Comité Directeur peut être constitué de douze membres.

Il est renouvelé par tiers.

Les sortants sont : Marine Delvaux, Cyril Gallut, Claude Gaonac'h et Patrick Motte.

Sont démissionnaires : Thomas Charron, Martine Daden et Sophie Larvol

Sont candidats : Cyril Gallut, Yves Guenegues, Christophe Le Bihan, Bruno Rossignol

Le vote a lieu à bulletins secrets.

Après dépouillement, il y a 63 votes et une abstention.

Yves Guenegues, Christophe Le Bihan, Bruno Rossignol sont élus avec 62 voix. Cyril Gallut est élu avec 62 voix.

Le comité Directeur est donc à présent constitué de 8 membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Président

La Secrétaire

Thomas Charron

Sophie LARVOL

